



AVIS DE COURSE

Les 3 Jours de PORT-MANECH 2013

Les 13 – 14 - 15 Aout 2013

A PORT-MANECH

Organisés par le YCPMA

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les règles de course à la voile 2013-2016 (RCV)*,
- 1.2. Les règlements fédéraux
- 1.3. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV

2. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale ; Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
- 2.2. La régata est ouverte aux bateaux de la classe monotype speedfeet, de la classe monotype 7.50 , aux bateaux du système à handicap HN-Osiris ainsi qu'aux multicoques jauge MK2000
 - Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site YCPMA : <http://ycpma.asso.fr>, au plus tard le 12 Aout 2013 à midi.
- 2.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidants en France doivent être en possession au moment de leur inscription de :

- 2.3.1. Leur licence FFV valide portant le cachet médical et accompagnée éventuellement d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 2.3.2. Si nécessaire l'autorisation de port de publicité
- 2.3.3. Le certificat de jauge ou de conformité. En cas d'absence de certificat l'organisation se réserve le droit d'attribuer le handicap et sa décision sera sans appel.
- 2.3.4. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF.

3. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits requis sont les suivants pour les non membres du YCPMA :

15 € pour une régates.

30 € pour les 3 jours.

Ces droits sont à payer par chèque bancaire à l'ordre du YCPMA.

4. PROGRAMME

4.1. Inscription le plus tard 12 Aout 2013 avant midi

4.2. Jours de course :

Date	Signal Avertissement	Parcours	
13 Aout	13 Heures	Côtier	Challenge Péricles
14 Aout	10 Heures	Côtier	Challenge Juliéna
15 Aout	14 Heures	Construit	Challenge H. Guias

Ce programme est purement indicatif ; En fonction des conditions météo, l'organisation se réserve le droit d'intervenir les courses. Dans ce cas la modification fera l'objet d'un avenant publié la veille et affiché sur la cabine YCPMA plage de Port-Manech, est d'un rappel VHF canal 72 au moment du départ.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

5.1. Les Instructions de course et les annexes et/ou avenants éventuels seront :

- Disponibles sur le site YCPMA : <http://ycpma.asso.fr>
- Affichées au plus tard la veille de la course sur la cabine YCPMA plage de Port-Manech.

6. PARCOURS

- 6.1. Les parcours côtiers seront indiqués dans les instructions de course
- 6.2. Les parcours construits seront de type banane
- 6.3. Pour les Multi MK2000 tous les parcours seront de type côtier

7. SYSTEME DE PENALITES

7.1. Pour les classes monotype 7.50 et Speedfeet, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de **deux** tours est remplacée par une pénalité de **un** tour.

8. CLASSEMENTS

- 8.1. Le Challenge JULIENAS sera décerné au premier monocoque en temps compensé pour la régates du 14 Aout.
- 8.2. Le Challenge GUIAS sera décerné au premier monocoque en nombre de points pour la régates du 15 Aout.
Chaque manche sera courue en temps compensé.
Le vainqueur se verra attribuer 1 point le second 2 points etc...
Dans le cas ou plus de trois manches seraient courues, la moins bonne sera éliminée.
- 8.3. Le Challenge PERICLES sera attribué au meilleur de la série des SpeedFeet sur l'ensemble des trois jours, par cumul de points, au total de chaque classement journalier.

9. COMMUNICATIONS

- 9.1. Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer, ni recevoir de communication qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.
- 9.2. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- 9.3. Les communications relatives à la course se feront par VHF canal 72.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 10.1. Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. Le seul fait de participer exonère l'autorité organisatrice de toute responsabilité qu'elle pourrait encourir.

11. ASSURANCE

- 11.1. Les concurrents étrangers non licenciés FFV devront justifier d'une assurance responsabilité civile valide avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 Million d'Euro.

12. MANIFESTATIONS

- 12.1. Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix qui se tiendra à Kertréguier le 20 Aout.

13. NATURA 2000

- 13.1. Dans le cadre de l'opération Natura 2000 les concurrents s'engagent à ne jeter aucun déchet à la mer.

